

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32373**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIV Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel, Classe 5 : photographie: option1: photographie d'art, option2: photographie industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de photographe avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du professionnel de la photographie qui est en mesure d'effectuer tous types de prises de vue, en extérieur comme en intérieur, en lumière artificielle ou en lumière naturelle avec le matériel adapté format 135, moyens formats, grands formats, et en photographie numérique. Il réalise le chargement de fichiers sur ordinateur, retouches, montages numériques et le tirage par contact ou agrandissement de ces fichiers sur du papier noir et blanc sur poste de travail et chaîne graphique avec une calibration adéquate

Les activités consistent à :

- Prépare et réalise des prises de vues photographiques (reportages, publicité, mode, ...)
  - Sélectionner un matériel photographique
  - Diriger des modèles
  - Réaliser des prises de vues photographiques
  - Contrôler la qualité d'une production
  - Régler les paramètres des machines et des équipements
  - Traiter numériquement des photographies
  - Effectuer le traitement des épreuves (développement, tirage, ...) selon le code de la propriété intellectuelle et les impératifs des commandes (thème, délais, budgets, ...).
  - Sélectionner les photos réalisées, les présenter au client et réaliser leur montage (album, CD, ...)
  - Réaliser des traitements photographiques selon des procédés spécifiques
  - Diagnostiquer des dysfonctionnements et des pannes de matériel et d'accessoires de prise de vues
  - Composer des décors de tournage
  - Façonner des objets de décoration
  - Réaliser un book de travaux photographiques
- Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.
- Réaliser la préparation du travail réalisé en couleur ou noir et blanc selon les prises de vues intérieures ou extérieures ;
  - Réaliser les prises de vues avec un éclairage artificiel ou naturel ;
  - Réaliser la présentation et la mise en valeur de l'œuvre.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Photographe

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1203 : Production en laboratoire photographique

L1507 : Montage et post-production

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la photographie qui consiste à la présentation d'un ensemble d'épreuves qui comprennent une épreuve imposée en noir et blanc comprenant une prise de vue avec agrandissement (Pour le N.B., les candidats peuvent utiliser si bon leur semble les techniques de la photo numérique ou argentique) et une épreuve imposée en couleur numérique comprenant une prise de vue avec agrandissement. Elles seront effectuées sur site, réalisation de prises de vues, d'architecture,

reportages sportifs, évènementiel, d'illustration ou de portraits et en studio, portrait, photographie publicitaire, nature morte.

Les différents travaux doivent présenter une unité et une harmonie, grâce à l'effort de présentation

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.